

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

18/5/2023
Cadre réservé à l'adhérent [e]

Matricule : 2610 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : AZMI EL MOSTAFA .

Date de naissance : 23.12.1957

Adresse : 13 Resid ARTEMIS APT. 4 étage 2 .

AV YACOUB EL Mansour V.N. MEKNÈS

Tél. : Total des frais engagés : 574,1 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 21.11.23

Nom et prénom du malade : SEKKAK FOZIA Age: 1966

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : DR abdo... + c.m.l. de... de... abc... + allasie +

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : MEKNÈS Le : 21.12.2023

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
24.11.23	C		150,- D.D.	Dr. HANANE ALI Médecin Généraliste Tél: 05 35 54 98 48 Quartier - Meknès

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	21/11/18/13 21/12/18/13	134,62 89,50

 ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires
<i>STAHIL 2013 Sahla Hazzouz AL Hazzab BY Radiologie & Analyse 53a Hassounet Al Hazzab 58 - sahlab by</i>	2013-12-12	β_{200} <i>INPE: 133064303</i>	200,00 DA

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

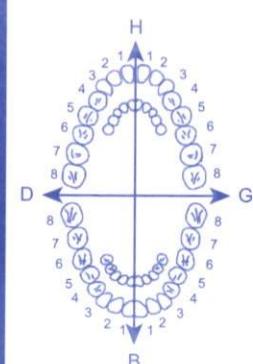
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553



[Création, remont, adjonction]

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur HANANE AZMI

Diplôme de la Faculté de Médecine et de
Pharmacie de Casablanca

Ex. Médecin interne à l'Hôpital Idrissi - Kénitra

Diplôme Universitaire Gynécologie Infertilité
de Suivre Grossesse - Universitaire de Bordeaux

Médecine générale - Echographie

Electrocardiogramme

Médecin autorisée à la visite médicale
pour l'obtention du permis de conduire

الدكتورة حنان عزمي

خريجة كلية الطب والصيدلة بالدار البيضاء
طبيبة داخلية سابقاً بمستشفى الإدريسي القنيطرة
دبلوم جامعي في أمراض النساء
القسم مراقبة الحمل - جامعة بوردو
الطب العام - الفحص بالصدى
تخطيط القلب

طبيبة مرخص لها بالفحص الطبي
لبنيل رخصة السياقة

21.11.23

SEKKAK FOUGIA

27,50

3) Specm



29,10

2) Dolifen 600



29,00

3) Alora



49,00

4) Docimox



134,60

Dr. HANANE AZMI
Médecin Généraliste
Tél: 05 36 54 98 48
Ouislane Meknès



= CPY 3

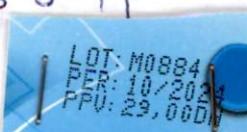
27,50

= CPY 3,15

PPV 29 DH 10
PER 06 / 24
LOT L 2233

= CF

= CPY 3,15



رقم 56 شارع المسيرة، حي الرياض، ويسلان، مكناس (فوق صيدلية رياض الصحة)

N° 56 Boulevard Al Massira, Cité Riad, Ouislane, Meknès (Au dessus de la Pharmacie Riad assiha)

Tél : 05 35 54 98 48

25

24

23

22

Docteur HANANE AZMI

Diplôme de la Faculté de Médecine et de
Pharmacie de Casablanca

Ex. Médecin interne à l'Hôpital Idrissi - Kénitra

Diplôme Universitaire Gynécologie Infertilité

de Suivre Grossesse - Universitaire de Bordeaux

Médecine générale - Echographie

Electrocardiogramme

Médecin autorisée à la visite médicale
pour l'obtention du permis de conduire

الدكتورة حنان عزمي

خريجة كلية الطب والصيدلة بالدار البيضاء

طبيبة داخلية سابقا بمستشفى الإدريسي القنيطرة

دبلوم جامعي في أمراض النساء

العمر مراقبة العمل - جامعة بوردو

الطب العام - الفحص بالصدى

تخطيط القلب

طبيبة مرخص لها بالفحص الطبي

لليل رخصة السياقة

22.11.23

Sekkak Fouzia

HbA_{1c}

CRP

Dr. HANANE AZMI
Médecin Généraliste
Tél: 05 35 54 98 48
Ouislane - Meknès

Laboratoire d'Analyses Médicales
STAH LAB

12 AV yaacoub e. Mansour, Res AL Watae BN 2
05.35.51.54.58 Z stah lab.bio@gmail.com

رقم 56 شارع المسيرة، حي الرياض، ويسلان، مكناس (فوق صيدلية رياض الصحة)

N° 56 Boulevard Al Massira, Cité Riad, Ouislane, Meknès (Au dessus de la Pharmacie Riad assiha)

Tél : 05 35 54 98 48

Dr. STAHI BADR

Ancien Biogiste à l'hôpital international cheikh Zaid
Diplômé en biologie médicale (UCAD)

الدكتور صطاحي بدر

إحصائي سابق بالمستشفى الدولي الشيخ زايد
خريج كلية الطب والصيدلة بدمشق

FACTURE N° 6432/23

Editée le	21/11/2023
Nom et prénom	MME SEKKAK FOUZIA
Date de prélèvement	21/11/2023
Référence	23K442
Médecin prescripteur	

Acte de biologie demandé	Cotation (B)
Hb GLYCOSYLEE. HEMOGLOBINE GLYCOSYLEE HBA1C	100
CRP.C- REACTIVE PROTEINE	100
Total du (B)	B 200
Prise de sang (PC)	0,00 DH
Montant en DH	200,00 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de: **DEUX CENT DIRHAMS**

Laboratoire d'Analyses Médicales
STAHI LAB
 12 AV yaacoub el Mansour, Rés Al Wafae B N 2
 05.35.51.54.58 E-mail: stahilab.bio@gmail.com

Dr. STAHI BADR

Ancien Biogiste à l'hôpital international cheikh Zaid
Diplômé en biologie médicale (UCAD)

الدكتور صطاحي بدر

إحصائي سابق بالمستشفى الدولي الشيخ زايد
خريج كلية الطب والصيدلة بدمشق

Prélèvement du : 21/11/2023 à 13:42
Résultats édités le: 22/12/2023



MME SEKKAK FOUZIA

Dossier N° 23K442

Page: 1/1

BIOCHIMIE SANGUINE

(Sur Automates WIENER LAB CM et RESPONSE DIASYS)

C- REACTIVE PROTEINE: CRP.....: 12,57 mg/l (*) 0,00 à 6,00 mg/l
(Technique : Turbidimétrie)

HEMOGLOBINE GLYQUEE- HBA1C -

(Technique HPLC sur Automate TOSOH-GX)

HBA1C : 6,5 %

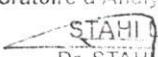
Profil du patient

HBA1C cible

Sujet non diabétique	4 à 6 %
Diabète de type 2 traité par antidiabétiques oraux	Inf à 6,5 %
Diabète de type 2 traité par l'insuline	Inf à 7 %
Patients avec insuffisance rénale chronique	Inf à 7,5 %
Patients avec antécédents cardio-vasculaires	Inf à 8 %
Diabète de type 1	Inf à 7 %
Femme diabétique enceinte ou envisageant de l'être	Inf à 6,5 %

Demande validée biologiquement par: Dr STAHI Badr

Total de pages: 1

Laboratoire d'Analyses

Dr. STAHI badr
Spécialiste en Biologie

12 Av Yaacoub Al Mansour, Rés. Al Wafae
Bureau N° 2 (Près de l'hôpital Mohammed V) , VN Meknès

Tél.: 05 35 51 54 58 / 06 52 60 25 44 / 06 41 63 69 87
mail : stahilab.bio@gmail.com

IF: 47250070 / ICE : 00266015900036 / TP : 17101442 / INPE : 133064303

Ouvert tous les jours 24/24
Prélèvement à Domicile
sur Rendez-vous

06 52 60 25 44 / 06 41 63 69 87



PHARMACIE DES URGENCES
DR. BANANA SALOUA
09 BD YAACOUB EL MANSOUR V/N
MEKNES

Tél : 0535439964

21/12/2023

MR AZMI EL MOSTAPHA

FACTURE N° : 13309 du 21/12/2023

Qté	Désignation	Prix PPV	Montant	TVA
1	CLOFENE 100MG SUPP	20,50	20,50	7%
1	DOLIPRANE 1G X 10 CPS	14,00	14,00	7%
1	KENTA CREME T/3OG	19,00	19,00	20%
1	MYCO HYDRALIN CREME 30G	36,00	36,00	7%
Total TTC				89,50

Arrêtée la présente Facture à la somme de :
QUATRE-VINGT NEUF DIRHAMS ET CINQUANTE CTS

	TAUX	HT	TVA	TTC
7.00%	7,00	65,89	4,61	70,50
20.00%	20,00	15,83	3,17	19,00
		81,72	7,78	89,50

Lot N° : 31-91234
 EXP: 06/2024
 PPV: 36,100

20,50

kenta
(PRIX CONSEILLÉ)

16,100

PPV: 14DH00
 PER: 10/25
 LOT: L3602

